

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS DES REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERES ET USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE ET A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ET AU CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, AU CONSEIL DE LA FACULTE DE MEDECINE, AU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE DE SORBONNE UNIVERSITE

SCRUTIN DES 16 ET 17 NOVEMBRE 2021

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants, L. 719-1 et suivants, L. 953-2, R. 712-1 à R. 712-8 et D. 719-1 à D. 719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2020-1205 du 30 décembre 2020 à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Université adoptés par la délibération n° 03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire ;
- Vu l'arrêté n° 2021-43-RRA du rectorat académique de Paris en date du 1er juillet 2021 portant nomination de Dominique PATERON en qualité d'administrateur provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique et au conseil de la faculté des lettres, au conseil de la faculté de médecine, au conseil de la faculté des sciences et ingénierie de Sorbonne Université en date du 28 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : Modification de l'article 14

L'article 14 de l'arrêté portant organisation des élections en date du 28 septembre 2021 est modifié comme suit :

« A compter du **lundi 18 octobre 2021 à 9 heures 00 et jusqu'au lundi 15 novembre 2021 à 15 heures 00**, les listes potentielles de candidats puis les listes de candidats déclarées recevables ont la possibilité d'envoyer 10 courriers électroniques au maximum, par liste et par scrutin, à l'ensemble des électeurs. Dans le cas des usagers, le message sera envoyé à la communauté correspondante dans un délai maximum de 24 heures à compter de la demande de diffusion, pendant les heures de service du lundi au vendredi, entre 9h30 et 12h30 et entre 14h00 et 17h00. Chaque message ne pourra techniquement excéder la taille de 512 Ko.

A l'issue du scrutin, les différentes listes candidates ayant obtenu au moins une voix lors des différents scrutins pourront adresser un message de remerciement aux électeurs via la diffusion d'un message répondant aux mêmes conditions techniques que celles susmentionnées. Ces messages seront diffusés à la communauté entre les lundi 22 novembre et mercredi 24 novembre 2021. »

Article 2 : Exécution

Le présent arrêté sera diffusé au sein de chaque site-campus de l'établissement et publié sur le site internet de Sorbonne Université (<https://www.sorbonne-universite.fr/elections>).

Le Directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le **15 OCT. 2021**

L'administrateur provisoire de Sorbonne Université
Dominique PATERON

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services

Jean-Christophe ERARD